

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Avis d'appel à projet

Candidature pour la création d'un Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) avec ou sans hébergement pour la prise en charge de personnes handicapées adultes en situation de handicap psychique dans le département de la Somme

Questions	Réponses
<p><u>Question n°1 :</u> L'établissement porteur doit-il être rattaché à un établissement de proximité ? Ou à un siège régional ou national ?</p>	<p>Le cahier des charges n'impose pas de rattachement de l'établissement à un établissement de proximité ou au siège régional /national. Il n'y a donc pas d'obligation en la matière.</p>
<p><u>Question n°2 :</u> Il est question sur la plateforme démarches simplifiées de déposer les éléments suivants : - Copie de la dernière certification aux comptes signée s'il y est tenu en vertu du code du commerce - Eléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité Dans le cas des sièges régionaux ou nationaux, nous n'avons pas de certifications ; ces dernières étant rattachées à nos établissements et dispositifs.</p>	<p>Concernant les pièces justificatives, le candidat ne dépose que les pièces dont il dispose, en corrélation avec sa situation</p>